

# L'écoquartier fluvial de Mantes-Rosny enterré en catimini

Les maires de Mantes et Rosny Michel Vialay et Michel Guillamaud et le président de la communauté urbaine Philippe Tautou demandent - discrètement - à l'État de supprimer la ZAC Écoquartier.



Michel Vialay et Françoise Descamps-Crosnier, avec l'urbaniste Henri Bava, en 2011.

Le lancement de l'écoquartier de Mantes-Rosny avait donné lieu, à partir de 2011, à une inflation communicationnelle rare. On se souvient en particulier que la communauté virtuelle - un brin gadget - censée débattre sur le projet avait reçu le doux nom de « communauté du fleuve ». ... Il semble que son entierement doive se faire dans une complète discrétion. Les maires de Mantes-la-Jolie et Rosny-sur-Seine et le président de Grand Paris Seine & Oise (GPS & O) ont écrit au préfet des Yvelines en juin dernier pour lui demander de « supprimer la ZAC Écoquartier fluvial ». Ce courrier apparaît à la faveur de l'enquête publique sur le plan local d'urbanisme (PLU) de Ros-

ny. Côté Mantes-la-Jolie, aucune annonce n'a été faite, ni aucune délibération prise au conseil municipal. Il s'agissait pourtant d'un projet qui comportait 5 000 logements, dont 4 500 pour la ville centre.

Il faut reconnaître au maire de Rosny Michel Guillamaud qu'il a été constant sur ce dossier. Il s'est d'ailleurs fait élire sur un programme d'abandon de la ZAC. Dès 2011, celui qui était alors le chef de l'opposition municipale dénonçait un projet qui allait « asphyxier Rosny » en créant une continuité urbaine entre Mantes et sa commune. Sitôt élu, il avait fait passer une délibération « annulant la ZAC ». Sur le plan du droit, la manœuvre était bancale - il

s'agissait avant tout de poser « un acte politique » - mais la délibération avait passé sans encombre, semble-t-il, le contrôle de légalité.

## Ardent

Michel Vialay en revanche a été l'ardent promoteur de la ZAC. On l'a vu coanimer avec la maire de Rosny d'alors, Françoise Descamps-Crosnier, des réunions de concertation. Affrontant parfois de rudes oppositions. En juillet 2016 encore, il soutenait que l'écoquartier « n'est en rien abandonné, cela se fera » (déclaration faite au *Parisien*). Il semble avoir changé de religion, et découvert depuis que l'emprise Dunlopillo offrait des perspectives de « densification » (lire ci-dessous).

## Quid des deux millions d'euros déjà dépensés en études ?

Le préfet des Yvelines n'a pas encore donné satisfaction aux maires de Mantes et Rosny. Dans un courrier du 4 octobre, il leur demande une « notice exposant et détaillant les motifs qui vous conduisent à



L'écoquartier, tel que le rêvaient les urbanistes missionnés par l'Epamsa.

me soumettre cette requête de suppression de ZAC ». Car leur courrier ne comportait « aucune justification d'ordre urbanistique, foncière ou encore écologique pouvant motiver cette demande, en dehors de la prochaine caducité de la DUP [déclaration d'utilité publique] prononcée le 31 octobre 2013 ». Le préfet demande aussi à ces élus des garanties quant à leurs objec-

tifs en matière de construction de logements. Le préfet Serge Morvan « signale » en outre « que cette ZAC a fait l'objet d'études préparatoires menées et financées par l'Epamsa [l'établissement public chargé de son aménagement]. Sa suppression nécessitera qu'un accord préalable soit trouvé afin d'assurer la compensation des coûts inhérents à ces études ». L'ancienne dépu-

tée-maire Françoise Descamps-Crosnier évoque la somme de 2 millions d'euros. À l'Epamsa, on confirme ce montant, en précisant : « Ce projet n'est pas abandonné tant que le préfet ne le signifie pas. Pour nous, il est en stand-by. » Pourtant, sur le site Internet de l'aménageur, l'écoquartier a disparu de la liste des projets en cours.

Claude Cécile

## MICHEL VIALAY. « Le Mantois ne peut absorber autant de nouveaux logements »

Depuis la signature de la ZAC de l'écoquartier fluvial en mars 2009, Michel Vialay, le maire de Mantes-la-Jolie se posait en défenseur de ce projet, participant notamment aux ateliers de concertation aux côtés de Françoise Descamps-Crosnier, alors maire de Rosny-sur-Seine. Il cosigne pourtant aujourd'hui le courrier adressé au préfet des Yvelines, demandant la suppression de cette ZAC.

« Durant ces 8 années, plusieurs événements ont changé le cours des choses », justifie-t-il. « D'abord le RER E qui, à l'époque, n'était qu'un vœu pieu, est devenu réalité. Les financements ont été actés et l'on sait aujourd'hui que le développement économique se fera autour des gares Eole. De nouveaux logements ont vu et verront encore le jour autour de la gare de



Michel Vialay a changé son fusil d'épaulé.

Mantes. »

Paradoxalement, en 2013, il s'inquiétait, chez nos confrères du *Parisien* du retard d'Eole qui, selon lui, menaçait l'écoquartier.

Aujourd'hui, le maire évoque également le déménagement de Dunlopillo et rappelle que « des emprises foncières vont être libérées sur ce site. Des constructions

de logement y seront réalisées, venant encore prolonger le quartier des Bords de Seine. » Des éléments inconnus selon lui au moment de la signature du projet d'écoquartier. « Mantes-la-Jolie et le Mantois ne peuvent absorber autant de nouveaux logements », affirme-t-il.

Pour Michel Vialay, une condition qu'il juge essen-

tielle n'est pas respectée et empêche de toute façon de mener à bien l'écoquartier : « Je ne vois rien venir concernant un éventuel projet de desserte entre l'A13 et ce nouveau quartier. 5 000 logements supplémentaires satureraient complètement la route qui traverse la zone des Graviers à Buchelay. L'État se désengage de plus en plus souvent de ce genre de projet structurant. Il n'est pas question de construire les logements et de se rendre compte ensuite qu'aucun axe routier sera aménagé. »

En revanche, le maire de Mantes promet que le Tzen (Bus en site propre) reliant le Val Fourré à la gare et qui devait initialement passer par l'écoquartier sera maintenu. « Il entrera dans le cadre de la rénovation urbaine. » C.E.

## FRANÇOISE DESCAMPS : « LE PROJET POUVAIT ÊTRE AMENDÉ »

L'ancienne maire de Rosny signale la fragilité, sur le plan légal, du plan local d'urbanisme qui vient d'être soumis à enquête publique. Le Sec-teur de l'ex-futur écoquartier y est classé en zone naturelle

(inconstructible), en contradiction évidente avec le projet de Zac. Elle rappelle que la commune de Mantes-la-Jolie « était moteur, à fond ». Elle considère que le projet « aurait pu être remodelé ».

## 500 000 m<sup>2</sup> devaient être construits



Dans le secteur de la station d'épuration de Rosny.

D'après l'arrêté du 26 février 2013 créant la zone d'aménagement concerté, le programme prévoyait 430 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher constructible dédiés aux logements, 43 000 m<sup>2</sup> de

surface de plancher dédiés aux équipements, 25 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher dédiés aux activités, aux commerces et aux services, et enfin 900 000 m<sup>2</sup> d'espaces publics.